



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-472-1

Version PDF

Autres référence : 2014-472

Ottawa, le 25 septembre 2014

Avis d'audience

**12 novembre 2014
Gatineau (Québec)**

Renseignements additionnels ajoutés au dossier public pour l'article 7 Modifications aux articles 5 et 7

**Date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses :
14 octobre 2014**

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2014-472, le Conseil annonce ce qui suit :

Le Conseil a reçu une requête de Blackgold Broadcasting Inc. en vue de réviser sa demande (article 7) avec de nouveaux paramètres techniques. Les renseignements additionnels concernant l'article 7 ont été ajoutés au dossier public de cette demande.

Les articles suivants sont modifiés et les changements sont en caractère gras :

Article 5

Clear Sky Radio Inc.
Sylvan Lake (Alberta)
Demande 2014-0015-0

Demande présentée par Clear Sky Radio Inc. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio commerciale FM de langue anglaise à Sylvan Lake.

Le paragraphe suivant a été retiré :

Cette demande est en concurrence sur le plan technique avec la demande (2014-0676-0) présentée par Blackgold Broadcasting Inc. (article 7).

Article 7

Blackgold Broadcasting Inc.
Ponoka (Alberta)
Demande 2014-0676-0

Demande présentée par Blackgold Broadcasting Inc. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio commerciale FM de langue anglaise à Ponoka.

La station serait exploitée à la fréquence **89,7 MHz (canal 209B1)** avec une puissance apparente rayonnée de 10 000 watts (antenne omnidirectionnelle avec une hauteur effective au-dessus du sol moyen de 111 mètres).

Le paragraphe suivant a été retiré :

Cette demande est en concurrence sur le plan technique avec la demande (2014-0015-0) présentée par Clear Sky Radio Inc. (article 5).

Secrétaire général